

peut continuer longtemps à payer des gages élevés si sa production n'est pas considérable. Si elle ne l'est pas et qu'il essaye de continuer, la liquidation de ses affaires par le shérif n'est qu'une question de temps. D'un autre côté, si l'on paie continuellement dans une industrie et dans un pays quelconques des gages élevés, c'est une preuve positive que la production du travail est considérable, que l'ouvrier a droit à une part libérale de cette production, et que l'industriel est en mesure de la lui accorder.

C'est là ce que nous avons essayé de faire dans ce pays, et c'est ce que nous faisons en donnant un marché considérable à nos manufacturiers, et, comme résultat, les employés reçoivent des salaires plus élevés, plus généreux qu'avant l'établissement de cette politique. Je n'ai recueilli des statistiques que d'une seule manufacture, la Manufacture Canadienne de Coton de Cornwall, et j'ai un état comparé des affaires de cette compagnie pour les années 1878 et 1885, état que je vais communiquer à la Chambre pour montrer que le résultat de la politique nationale a été d'augmenter les gages et le nombre des employés, et non le prix des marchandises.

M. MITCHELL. Il y a cependant un droit de 35 pour 100.

M. McLELAN: En 1878, pendant les six mois écoulés de juillet à décembre, cette manufacture a employé 407 ouvriers, qui ont reçu \$47,557 de salaires; le montant payé chaque jour ayant été de \$305, et la moyenne payée à chaque ouvrier de 75 centins par jour. Les affaires semblèrent empirer, et pendant les trois mois écoulés depuis octobre jusqu'à décembre, les salaires de chaque ouvrier furent réduits à 72 cents, et dans le mois de décembre ils tombèrent à 69 cents. J'arrive maintenant à 1885, sous l'opération de la politique nationale, et je constate que pendant les six mois clos avec le mois de décembre, 640 ouvriers avaient de l'emploi dans cet établissement, recevant \$91,144 de salaires; le montant payé quotidiennement ayant été de